



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 octobre 2021 — N° 4

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 21 octobre 2021, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Samson (Iberville) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le premier ministre du Québec pour avoir instrumentalisé la pandémie pour justifier la non-réalisation de plusieurs de ses promesses électorales; en déclarant l'état d'urgence sanitaire, en s'appropriant des pouvoirs extraordinaires, en gouvernant par décrets, sans reddition de comptes.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) et Mme Samson (Iberville) sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 octobre 2021

À la fin de son intervention, Mme Ghazal (Mercier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de vision pour la nécessaire transition écologique de notre économie.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Mélançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Perry Mélançon (Gaspé) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'intérêt en matière de développement régional et d'occupation du territoire, notamment en ce qui a trait à la rétention et l'attraction des jeunes dans les régions du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Mélançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Perry Mélançon (Gaspé), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 octobre 2021

À la fin de son intervention, M. Derraji (Nelligan) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision en matière économique et son refus systématique de reconnaître le problème n° 1 de nos entreprises, soit, la pénurie de main-d'oeuvre dans toutes les régions du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Mélançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Derraji (Nelligan), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

À 12 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

26 octobre 2021

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Aurélie Rivard, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme David (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association Messinese de Montréal inc.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise de réduction des déchets.

M. Julien (Charlesbourg) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Jalbert pour ses 25 ans de bénévolat au sein du Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner la Journée maritime québécoise.

26 octobre 2021

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à la famille Pittet, de La Ferme Pittet inc., championne en bien-être animal.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage aux chasseurs et pêcheurs du Québec.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Festival de l'oie blanche.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Brault, intronisé au Temple de la renommée de Ringuette Canada.

À 13 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 10.

26 octobre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 11 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 4.

Dépôts de pétitions

Mme Hivon (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 021 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales.

(Dépôt n° 36-20211026)

26 octobre 2021

Mme Jeannotte (Labelle) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 137 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rénovation et le maintien en opération de la pisciculture de Lac-des-Écorces.

(Dépôt n° 37-20211026)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'augmentation du salaire minimum; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale encourage la prise de parole publique, sans contraintes, de l'ensemble des députés, en particulier de ceux et de celles de la majorité gouvernementale, sur tout sujet touchant leur circonscription, car il ne saurait y avoir de protocole interdisant aux députés de s'exprimer librement sur des enjeux auprès de leurs commettants, envers qui ils sont redevables.

26 octobre 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **12** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à feu Jean Rochon, qui fut député de Charlesbourg de 1994 à 2003 et, notamment, Ministre de la Santé et des Services sociaux, Ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie et Ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale ainsi que titulaire de responsabilités importantes sur la scène internationale, à Copenhague et à Genève, au sein de l'Organisation mondiale de la santé;

QU'elle salue son engagement social, académique et politique, dont il a fait preuve au cours de sa vie et qui a façonné le Québec que nous connaissons;

QU'elle transmette ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

Enfin, qu'elle invite ses membres à observer une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

26 octobre 2021

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **13** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les impacts du projet de loi n° 2 sur les personnes trans et intersexuées; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le décès du regretté homme d'affaires et président-directeur général d'Olymel, M. Réjean Nadeau;

QU'elle souligne la contribution des 45 dernières années de cet homme d'exception à l'essor économique du Québec en faisant d'Olymel un fleuron reconnu tant au Canada qu'internationalement;

26 octobre 2021

QU'elle rappelle que c'est grâce à ce visionnaire innovateur que de grands chantiers ont été lancés. Il suffit de penser à la création d'Unidindon, à l'acquisition de la plus grande usine de transformation de porc à Red Deer, en Alberta, à la fusion d'Olymel et Supraliment, à son partenariat avec Westco et celui avec Groupe Robitaille, à l'acquisition de Pinty's Delicious Foods et plus récemment, l'acquisition de F Ménard;

QU'elle mette en lumière la philosophie d'affaires mise de l'avant par M. Nadeau et dont les fondements reposent sur l'intégrité, le respect et la confiance;

QU'elle rappelle que M. Nadeau a été nommé au Temple de la Renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. Qu'en 2016, il a remporté le Prix Hommage Grand Bâtitseur du Mouvement Desjardins, et que sous sa gouverne, Olymel fut sept fois lauréates d'un Prix Mercure dont celui de Grande Entreprise du Québec;

QU'elle transmette ses condoléances à sa conjointe Maryse Gauvin, à ses enfants, Catherine et Frédéric, à ses petits-enfants, Charlie-Rose, Éliam, Milo, Axel et Marly, à ses proches, ainsi qu'à tous ses collègues;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 14 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

26 octobre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 2 novembre 2021 de 9 h 45 à 12 h 35 et de 15 h 30 à 19 heures ainsi que le mercredi 3 novembre 2021 de 11 h 30 à 12 h 15 et de 15 heures à 18 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Union des producteurs agricoles
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Association minière du Québec
Jean-Martin Fortier (maraîcher québécois, auteur)
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Union des municipalités du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Équiterre
Ville de Montréal
Centre Québécois du droit de l'environnement
Association de l'exploration minière du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

26 octobre 2021

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE la ministre déléguée à l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 15 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux;

26 octobre 2021

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 30, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 41.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Mélançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Derraji (Nelligan), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 octobre 2021

A la fin de son intervention, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition Avenir Québec pour son manque d'ambition à lutter contre la crise climatique et la crise de la biodiversité, deux crises indissociables l'une de l'autre.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Mélançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Derraji (Nelligan) et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme St-Pierre (Acadie) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision pour soutenir les créateurs et le milieu culturel et pour préserver le patrimoine québécois.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Mélançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Derraji (Nelligan), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et Mme St-Pierre (Acadie), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

26 octobre 2021

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « les reculs importants contenus dans le projet de loi n° 2 pour les droits des personnes LGBTQI2 ». M. Caire, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, remplace le ministre pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme St-Pierre (Acadie) à Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, portant sur le sujet suivant : « la privatisation de la maison Jean-Baptiste Chevalier à Québec ».

À 18 h 55, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 octobre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

26 octobre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 11)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (IND)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

26 octobre 2021

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 12)

(Identique au vote n° 11)

26 octobre 2021

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 13)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

26 octobre 2021

Sur la motion de M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 14)

(Identique au vote n° 13)

26 octobre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 15)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	